

## MANIFESTATION COMPLEXE

### Qu'est ce qu'une manifestation « complexe » ?

Rappel : par définition la majorité des bâtiments de l'UCP :

- sont classés « ERP » (établissement recevant du public),
- leur utilisation est autorisée pour assurer certaines activités (enseignement essentiellement) et pour un flux de public moyen

Une manifestation exceptionnelle, c'est :

- un évènement inhabituel par rapport aux missions principales de l'université ;
- une utilisation des lieux différente de celle à laquelle ils sont destinés ;
- une démonstration ou attraction pouvant présenter des **risques** pour le personnel, les usagers et le public éventuel

Nom de l'association : .....

Nom du responsable de l'évènement : .....

Mail : ..... Téléphone : .....

Nom de l'évènement : .....

Descriptif .....

Périodes envisagées..... SITE(S) ..... Lieu(x) souhaité(s).....

Heure de début : ..... Heure de fin : .....

Nombre de personnes attendues..... Type de public : étudiant  non étudiant

Rendez-vous de préférence les *	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN					
APRES MIDI					

\* cochez la/les cases

<b>X</b>	TYPE D'EVENEMENT	Temps d'accompagnement nécessaire avant le dépôt de la déclaration de manif.	Délai de dépôt de la déclaration AVANT manif. (hors congés)	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DEMANDEES
	<b>Cochez la case correspondante</b>	<b>Avec le service Culture</b>	<b>A la Vie Associative</b>	
	Spectacles <b>dans</b> la MDE des Chênes : Concerts, Théâtre, Danse ...	<b>2 mois</b>	<b>3 semaines</b>	Rendez-vous obligatoire avec le service culturel <b>avant</b> le dépôt de la déclaration de manifestation au bureau de la vie associative  Contacts : <a href="mailto:culture@ml.u-cergy.fr">culture@ml.u-cergy.fr</a>  Ou  01-34-25-63-79
	Spectacles <b>hors</b> MDE des Chênes : Concerts, Théâtre, Danse ...	<b>4 mois</b>	<b>2 mois</b>	
	Conférences, débats	<b>2 mois</b>	<b>3 semaines</b>	
	Expositions	<b>2 mois</b>	<b>2 semaines</b>	
	Vidéos (création)	<b>4 mois</b>	<b>6 semaines</b>	
		<b>Avec la Vie Associative</b>	<b>A la Vie Associative</b>	
	Ventes et opérations promotionnelles avec partenaire extérieur	<b>2 semaines</b>	<b>15 jours</b>	Fournir la fiche partenariat avec la déclaration de manifestation
	Soirées - WEI	<b>1 semaine</b>	<b>1 MOIS</b>	Voir la déclaration de manifestation spécifique « évènement festif » et la charte associée
	Afterworks dans la MDE des Chênes	<b>1 semaine</b>	<b>1 MOIS</b>	

**Transmettre le tout dans les délais requis selon le type d'évènement** → au bureau 216 ou l'envoyer à : [vie.associative@ml.u-cergy.fr](mailto:vie.associative@ml.u-cergy.fr)